



# EXTERNAT NOTRE DAME

Etablissement catholique d'enseignement  
Primaire Collège Lycée

43 avenue Marcelin Berthelot - GRENOBLE 38100

Tél. : 04.76.86.68.10

Fax : 04.76.46.40.64

*Ensemble, permettre à chacun de construire son chemin*

## NOTRE PROJET

Pour notre équipe éducative, l'école n'est pas seulement un lieu de transmission de savoirs, c'est aussi et avant tout un lieu d'éducation.

Notre projet éducatif implique de prendre en compte la vie de l'enfant dans toutes ses dimensions. Cela se fait dans le cadre des activités scolaires mais également à la récréation, dans les temps périscolaires ou de détente.

Le chef d'établissement, les enseignants, les personnels d'éducation et de services sont à l'écoute des enfants, en relation étroite avec les familles pour leur épanouissement.

## ACCUEIL :

### Horaires GARDERIE :

- ✓ 07 h 45 à 8 h 25 (gratuite)
- ✓ 16 h 20 à 17h (gratuite)
- ✓ 17h à 18h (cf. fiche tarifs)

**MERCI DE RESPECTER L'HORAIRE DE FERMETURE.**

**EN CAS DE NON RESPECT,**

**NOUS SERONS DANS L'OBLIGATION DE PRENDRE DES MESURES D'EXCLUSION.**

## Horaires SEMAINE DE 4 JOURS :

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi**

de 8 h 25 à 11 h 45 et de 13 h 25 à 16 h 20

Notre école est une école catholique au service des enfants et des familles. A ce titre, elle a un caractère propre, une mission auprès des enfants. Si elle propose, elle n'impose pas l'éveil religieux. Vos enfants auront classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis, au rythme de 6 heures et quart par jour. Cela nous permettra de dégager une **25<sup>ème</sup> heure**, spécifique aux écoles catholiques. Nous pourrons ainsi explorer trois chemins (à partir des classes de CP) :

- Chemin ACTIONS DE SOLIDARITE (pour tous les élèves)
- Chemin HUMANISTE (pour tous élèves)
- Chemin CONFESIONNEL (pour les élèves inscrits)

## ORGANISATION PEDAGOGIQUE :

CYCLE I : Petite, Moyenne, Grande Section

CYCLE II : CP, CE1, CE2

CYCLE III : CM1, CM2, (Sixième)

# Conseils pour préparer la rentrée de votre enfant en petite section

Votre enfant va entrer en Petite Section de maternelle en Septembre. Pour qu'il soit le plus autonome possible en classe et libère ainsi l'ASEM et l'enseignante pour les apprentissages scolaires, voici quelques pistes de travail pour vos vacances.

## Apprenez à votre enfant :

- ↳ À enlever et à remettre **seul** ses chaussures et ses chaussons.
- ↳ À descendre son pantalon, puis sa culotte, à s'essuyer tout seul, à remonter sa culotte puis son pantalon (passage aux toilettes).

## Prévoyez :

- ↳ Des vêtements et des chaussures faciles à mettre et à enlever (Attention aux fermetures éclair défectueuses),
- ↳ Des chaussures faciles à enfiler (pas de lacets ni de fermetures éclair).

## Rappel :

Votre enfant sera accueilli en Petite Section **s'il est propre en journée**. S'il n'est pas propre pour la rentrée, celle-ci sera différée (n'oubliez pas d'en informer l'accueil).

**Si votre enfant n'est pas encore propre pendant la sieste**, il peut venir à l'école le matin (à mi-temps).

**L'école n'est pas la crèche, les couches ne sont pas acceptées.**

# Règlement intérieur 2020-2021

L'école est un lieu de travail et d'apprentissage de la citoyenneté. Le règlement intérieur, en lien avec le Projet d'École a pour but d'assurer l'organisation de ce travail, de favoriser la formation civique et de permettre un enseignement ouvert à tous les aspects de la vie, dans le respect des principes fondamentaux de l'éducation à savoir :

1. Le devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personnalité et dans ses convictions.
2. La garantie de protection contre toute agression physique et morale et le devoir qui en découle pour chacun de n'user d'aucune violence.
3. L'obligation pour chaque élève de participer à toutes les activités, correspondant à sa scolarité, organisées par l'établissement et d'accomplir les tâches qui en découlent.

## SANCTIONS

**Le comportement général de l'élève** (respect des règles et d'autrui, volonté de travailler et de progresser) est pris en compte. Les élèves pourront avoir des félicitations, des encouragements ou des avertissements dans chaque domaine.

**Le non-respect du règlement :**

- Violence physique ou verbale
- Détérioration volontaire du matériel
- Mise en danger de soi ou de l'autre
- Comportement irrespectueux
- Non travail
- Vol

**entraînera des sanctions et des réparations adaptés à la gravité du comportement :**

- Echanges enfant / enseignant
- Rencontres parents / enseignant
- Rencontres parents / enseignant / chef d'établissement

### A partir du CP :

1/ l'enfant signalera par écrit sur **une fiche de réflexion** ce qu'il a fait, les parents la signeront.

**Au bout de trois fiches de réflexion :**

2/ entretien parents / enseignant

3/ avertissement et entretien avec le chef d'établissement,

4/ Le conseil de cycle statue sur les mesures à prendre : convocation des parents, exclusion de la classe, éventuellement sollicitation des partenaires sociaux : médecin scolaire, assistante sociale, maître référent.

Passage de M. THON le vendredi après-midi dans **toutes les classes** pour le suivi du comportement. Si le comportement ne s'améliore pas deux semaines de suite, le chef d'établissement écrira un mot dans le cahier de liaison. Si la situation perdure la troisième semaine, une fiche de réflexion sera donnée à l'élève par M. THON

**Un élève ayant cumulé quatre fiches de réflexion sur l'année NE SERA PAS REINSCRIT L'ANNEE SUIVANTE.**

**Le même principe est appliqué au périscolaire (garderie et cantine)**

L'équipe pédagogique se réserve également le droit d'exclure un élève de sortie scolaire en cas de comportement inadapté

## JUSTIFICATIF DE DOMICILE

### Les parents domiciliés à GRENOBLE :

Chaque parent habitant la ville de GRENOBLE s'engage à transmettre un justificatif de domicile en début d'année scolaire et **au plus tard pour le 18 septembre**,

Le justificatif de domicile peut être une copie de :

- ✓ Facture ou un abonnement d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphone fixe (pas de ligne mobile) ou d'ADSL
- ✓ Quittance de loyer
- ✓ Taxe d'habitation
- ✓ Avis d'imposition ou de non-imposition
- ✓ Attestation de quotient familial de la CAF

**Le justificatif de domicile doit IMPERATIVEMENT ETRE  
DATE DE JUILLET, AOUT OU SEPTEMBRE de l'année civil en  
cours**

Ce justificatif de domicile permet à l'établissement de recevoir un forfait communal de la part de la Mairie de Grenoble.

Si le justificatif demandé n'a pas été fourni au  
**18 septembre, une pénalité de 150 € sera facturée.**

# HORAIRES D'OUVERTURE DU PORTAIL

## Temps PERISCOLAIRE : horaires du portail pour la garderie

### Matin :

↪ Ouverture du portail 7h45

↪ Fermeture du portail 8h10

*De 8h10 à 8h15, le portail sera fermé afin de permettre un temps de latence et de transition entre la fin de la garderie et le début de l'accueil pour la classe*

### Après-midi :

↪ Fermeture du portail 18h

## Temps SCOLAIRE : horaires du portail de l'école

Les cours débutent à **8h25** et à **13h25**.

Il est impératif que les élèves soient en classe à ces horaires.

### Matin :

↪ Ouverture du portail 8h15

↪ Fermeture du portail 8h40

### Pause méridienne :

↪ Ouverture du portail 11h30 (pour l'entrée des parents de maternelles)

↪ Sortie des élèves de l'élémentaire à 11h45

↪ Fermeture du portail à 11h55 (les élèves dont les parents sont en retard seront conduits à la restauration)

↪ Réouverture à 13h15

↪ Fermeture à 13h35

### En fin d'après-midi :

↪ Ouverture du portail 16h20

### Départs d'élèves pendant la classe

Les sorties d'élèves pendant le temps de classe (médecin, orthophoniste ou autre sortie exceptionnelle) se font exclusivement par le portail côté collège-lycée.

Les demandes d'autorisation de sortie, régulières comme occasionnelles, doivent être adressées par écrit à l'enseignant (e).

## EN CAS D'ABSENCE OU DE RETARD

↪ **Prévenir le plus rapidement possible** l'école de l'absence ou du retard de votre enfant.

↪ **Fournir un mot d'excuse** au retour pour l'enseignant.

### RETARDS

Les cours débutent à **8h25** et à **13h25**. Il est impératif que les élèves soient en classe à ces horaires.

**Pour toute arrivée après 8h25 ou 13h25, un passage à l'accueil de l'établissement côté MC2 sera nécessaire afin de récupérer un bulletin de retard.**

L'amplitude de fermeture du portail étendue à 8h40 et à 13h35 a été établie afin de permettre aux parents de maternelle de sortir de l'école. **Et en aucun cas pour permettre aux retardataires d'arriver en classe.**

## PAUSE MERIDIENNE AVEC REPAS

↪ **Les élèves de maternelles sont servis à table dans la salle de restauration des maternelles.**

↪ **Les élèves du CP au CM2** prennent leur repas dans la salle de restauration des élémentaires.

**LA FACTURATION EST EFFECTUEE PAR L'ETABLISSEMENT  
A CHAQUE FIN DE PERIODE, FIN MAI ET FIN JUILLET**

POUR TOUT RENSEIGNEMENT VOUS POUVEZ JOINDRE LE RESTAURANT SCOLAIRE AU  
04.76.43.21.74/04.76.86.68.12 OU PAR MAIL : [jeannoel.tourtet@sodexo.com](mailto:jeannoel.tourtet@sodexo.com)

# ENTREE ET SORTIE DES PARENTS

## Temps Périscolaire :

### Le matin :

↪ Les élèves sont accompagnés le matin par leurs parents en garderie.

### En fin d'après midi

↪ Jusqu'à 17h, les élèves sont récupérés par leurs parents en cour de récréation des maternelles ou en cour de récréation des élémentaires.

↪ A partir de 17h, les élèves sont récupérés par les parents en garderie.

## Temps scolaire :

### Pour la maternelle :

↪ Les parents entrent dans l'école par le portail du Conservatoire pour emmener ou récupérer leur(s) enfant(s).

↪ Dans l'établissement, l'entrée en maternelle se fait **UNIQUEMENT** par la grande porte d'entrée, à l'arrière de l'école.

**Merci aux parents de maternelle de ressortir  
dès que l'enfant a été confié à l'enseignante.**

### Pour l'élémentaire (du CP au CM2) :

↪ Aux heures d'entrée (8h15 / 13h15), les élèves d'élémentaire sont amenés au portail du Conservatoire, les parents restent à l'extérieur de l'enceinte.

↪ Aux heures de sortie (11h45 / 16h20), les élèves attendent au portail que les enseignant(e)s les confient à leurs parents.

Les parents **NE SONT PAS AUTORISES** après la classe  
à monter dans les couloirs ou dans les classes.

Dans le cadre des rendez-vous parents-enseignants, il est demandé  
aux familles de rester dans la cour : les enseignants descendront  
chercher les parents.

## **LIEN ECOLE / FAMILLE**

- Pour le suivi de l'enfant, il est essentiel de créer un dialogue entre l'enseignant et les parents : n'hésitez pas prendre rendez-vous chaque fois que c'est nécessaire.
- Tout changement administratif doit être signalé au secrétariat des élèves et à l'enseignant

## **FAIT RELIGIEUX ET PASTORALE :**

- L'éducation au fait religieux fait partie des programmes conformément aux directives ministérielles
- La participation aux temps forts sur temps scolaire proposés par l'établissement est obligatoire
- Les familles qui le souhaitent peuvent inscrire leur enfant à des temps d'éveil à la foi

## **CITOYENNETE :**

- Les parents voudront bien garer correctement leur véhicule avant de venir chercher leurs enfants
- Devant le portail, les chiens devront être tenus en laisse au moment de la sortie des enfants. Les chiens sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.
- Nous vous recommandons vivement de marquer le nom de votre enfant sur : vêtements, cartables, objets scolaires etc... Chaque année de nombreux vêtements « perdus » ne sont pas reconnus par les familles à qui ils appartiennent.
- Le chewing-gum et les parapluies sont interdits au sein de l'école.
- Il est demandé de ne pas introduire dans l'école d'objets de valeur, ni de jeux personnels.
- L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Tout signe ou vêtement manifestant de manière ostentatoire l'attachement à des convictions d'ordre religieux ou politique est interdit.

## **UTILISATION DES LOCAUX – RESPONSABILITE :**

- Les élèves doivent prendre soin des fournitures scolaires, du mobilier, des locaux. Les livres détériorés ou égarés doivent être remplacés ou bien seront facturés par l'établissement

## **HABILLEMENT ET HYGIENE :**

- Une tenue vestimentaire correcte est exigée
- Vérifier souvent la tête des enfants : nous signaler les cas d'infestation par les poux.

## **MALADIE**

- En cas de problème médical grave (allergie, asthme, ...) avertir le Chef d'Établissement afin de mettre en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).
- Signaler les maladies contagieuses.
- Aucun traitement médical ponctuel n'est donné dans le cadre de l'école.

## **DISPENSE DE SPORT**

- La pratique du sport (y compris le cycle piscine) est obligatoire. Elle fait partie intégrante des apprentissages scolaires. Toute dispense de sport ne sera effective que sur présentation d'un certificat médical



# Répartition des classes

## Année 2020-2021

**Chef d'établissement du premier degré : Mr THON**

CLASSES	ENSEIGNANTS
PS	Mme Legendre (50 %) / Mme Pigeon-Menzel (50 %)
PS / MS	Mme Pellegrin / Mme Pigeon-Menzel (25 %)
MS / GS	Mme Paugam-Loaec
GS	Mme Lacour
CP 1	Mme Leroyer
CP 2	Mme Marciau
CE1 1	Mme Renon
CE1 2	Mme Guégan (75 %) / Mr Lizère (25 %)
CE2 1	Mme Lagoute
CE2 2	Mme Chapuis (75 %) / Mme Pigeon-Menzel (25 %)
CM1 1	Mme Cettier
CM1 2	Mme Catalan
CM2 1	Mme Frison
CM2 2	Mme Castet

### Enseignante spécialisée : Mme Piarulli

Nous bénéficions dans l'école de la présence régulière d'un maître E, une enseignante spécialisée à dominante pédagogique.

Cette aide s'inscrit dans les objectifs et les horaires de l'école primaire. Mme Piarulli apporte une aide adaptée aux élèves qui manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre, pour éviter que des difficultés préjudiciables à leur cursus scolaire ne s'installent.

**Les répartitions des élèves dans les classes seront  
communiquées le jour de la rentrée.**